



## FICHE OPÉRATION 13B.1

# RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES ONGULÉS ENVAHISSANTS

### RÉSULTAT ATTENDU | 13

Les dispositifs de suivi et de gestion de certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.

### ACTIVITÉ | 13B

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

## OBJECTIFS

Cette opération est spécifiquement dédiée à la gestion des ongulés envahissants, principalement cerf Rusa, cochon féral et chèvre ensauvagée, sur des zones prioritaires pour la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Pour ce faire, l'adhésion de la population est primordiale, ce qui implique une concertation préalable auprès des riverains (tribus notamment) proches des sites de gestion. Ce projet, qui bénéficie d'un financement additionnel de l'Agence Rurale et des collectivités provinciales, nécessite également la formation des acteurs concernés sur plusieurs modalités de gestion à adapter aux différents contextes géographiques et sociaux comme le piégeage ou la chasse à l'approche, avant la mise en œuvre opérationnelle de régulation.



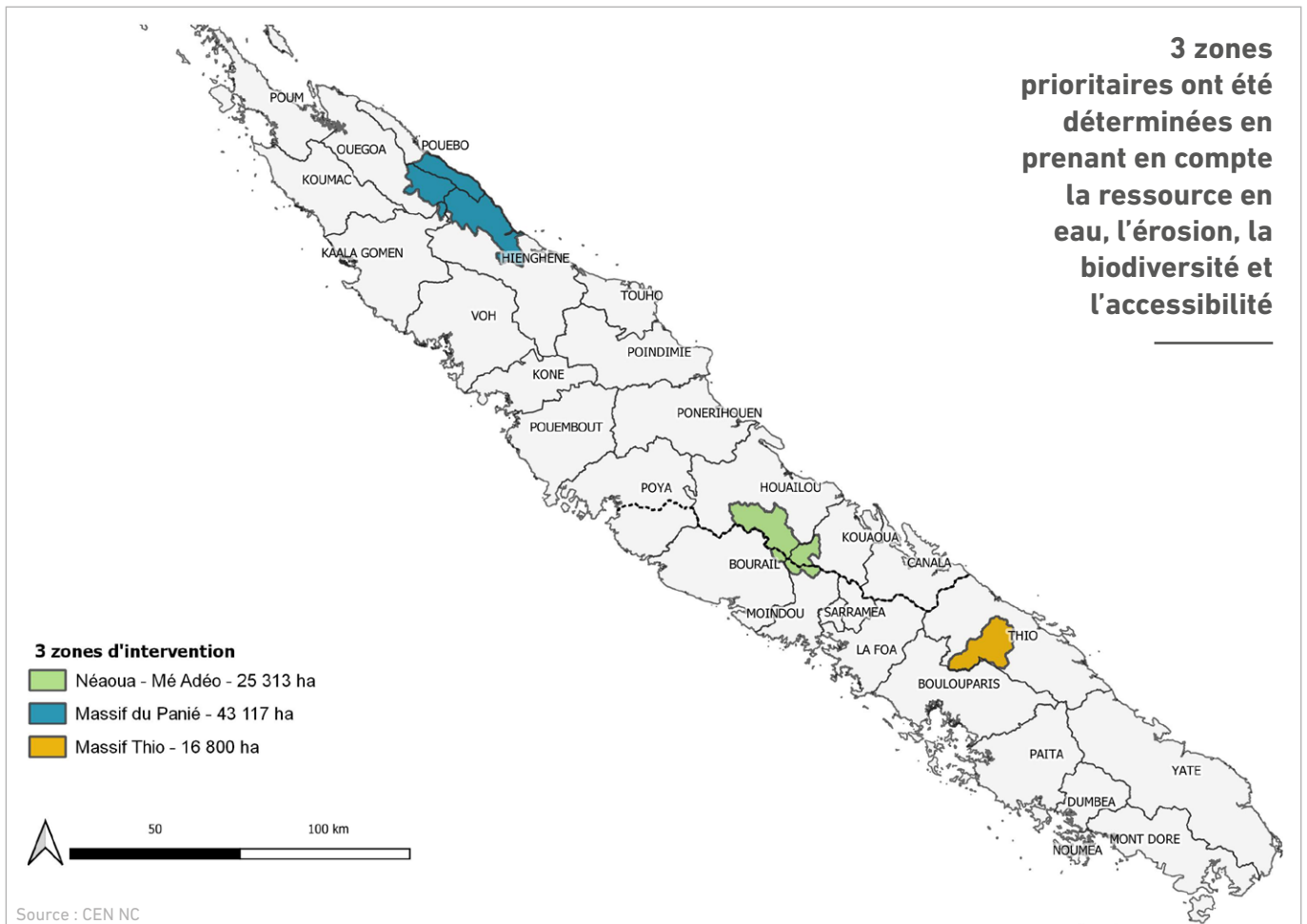
## BUDGET

**444 826 € (53 081 861 XPF)**

ACTION	TERRITOIRE					AVANCEMENT			
	NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
13B.1.1 Concertation auprès des riverains (tribus notamment) proches des sites d'intervention	■					=====			
13B.1.2 Mise en place de formations sur les méthodes de gestion	■					=====			
13B.1.3 Mise en œuvre d'actions de gestion sur des ongulés envahissants	■								



**3 zones prioritaires ont été déterminées en prenant en compte la ressource en eau, l'érosion, la biodiversité et l'accessibilité**



## CONTEXTE

**LA GESTION DES ONGULÉS ENVAHISSANTS EST UNE PRIORITÉ ABSOLUE DANS LA STRATÉGIE ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (CERFS ET COCHONS).**

Ces ongulés envahissants détériorent la structure végétale, notamment dans les bassins versants, dégradant la qualité des services écosystémiques et la biodiversité.



## SYNTHÈSE

L'équipe du CEN a mené des actions d'information des parties prenantes sur 5 communes, principalement sur les zones prioritaires de Mé Adéo (Houaïlou) et de Thio. L'équipe a également mené 5 réunions de districts ainsi que 5 réunions d'information en tribu ou par groupement de tribus.

Des cahiers des charges visant la concertation sur la Grande Terre ainsi qu'à Maré et Lifou

ont été rédigés. Des prestataires ont été retenus, la concertation est actuellement en cours.

Cinq formations au piégeage des cochons sauvages par collets-cordes et pièges cages ont été réalisées en tribu par la technicienne en suivi environnemental. Plus de 90 personnes ont été formées à ces méthodes de régulation par le piégeage, environ 170 collets-cordes ont été distribués et 18 pièges-cages répartis dans 7 tribus.

## CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES



**90 PERSONNES FORMÉES AU PIÉGEAGE DU COCHON**



**170 COLLETS-CORDES DISTRIBUÉS**

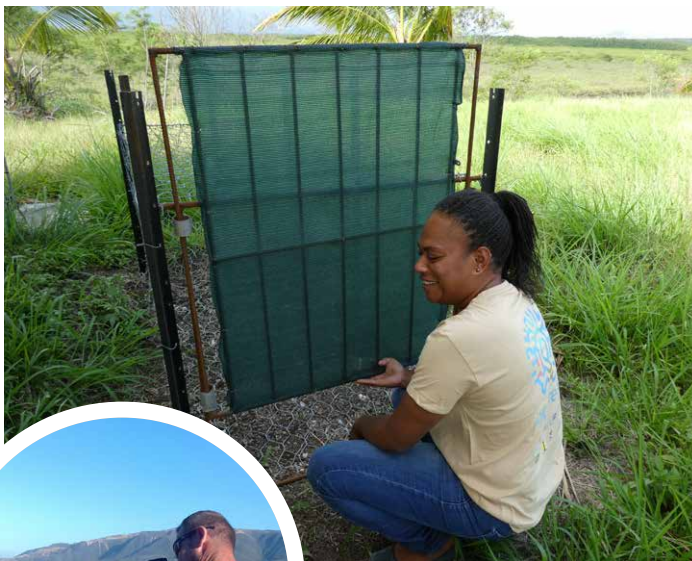


**18 PIÈGES-CAGES DISTRIBUÉS**



## PERSPECTIVE

Les prestations sur le terrain vont commencer, des animateurs de terrain seront identifiés pour les 3 zones prioritaires sur la Grande Terre. Il est prévu de lancer les formations à la régulation participative (battues). Le suivi des captures lié aux pièges distribués sera assuré. Des formations au piégeage seront menées sur Maré et Lifou, après consultation et information des coutumiers et des tribus concernés.



## AVANCEMENT DES ACTIONS

### CONCERTATION AUPRÈS DES RIVERAINS (TRIBUS NOTAMMENT) PROCHES DES SITES D'INTERVENTION (NC)

ACTION 13B.1.1

Les actions d'information des parties prenantes, ont été menées préalablement aux actions de concertation par l'animatrice territoriale, via des réunions avec les mairies, les conseils coutumiers et les associations de gestion.

Plusieurs supports ont été créés spécifiquement pour les activités d'information à savoir : une note de synthèse à destination des élus et partenaires décrivant le projet, les actions et le financement ; et des flyers d'information sur les actions qui seront menées qui ont été distribués aux habitants des zones concernées par les actions.

**Des flyers sur les actions ont été distribués aux habitants des zones concernées**

Ces flyers ont été déclinés en fonction de la zone de distribution en adaptant la carte d'étude, les actions qui seront réalisées et une partie du texte traduite en 6 langues, grâce au soutien de l'Agence de Développement de la Culture Kanak.


Un prestataire a été sélectionné pour mener la concertation sur la Grande Terre. Il aura pour mission dans les premiers mois de sa prestation d'identifier des potentielles structures ou personnes en capacité de réaliser l'animation de terrain (pour laquelle des cahiers des charges seront diffusés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021) pour chacune des 3 zones (Néaoua-Mé Adéo, Massif du Panié, Massifs de Thio).





## MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE GESTION SUR DES ONGULÉS ENVAHISSANTS (NC)

ACTION 13B.1.3

 Le piégeage est une action de régulation visant particulièrement les cochons féraux, mais qui concernera également les chèvres aux Loyautés. Le piégeage participatif est mené par les personnes des tribus formées au piégeage par collets-cordes ou pièges-cages.

### Au cours des formations, 168 collets-cordes ont été distribués

Les collets, peu coûteux, sont relativement faciles à disposer en forêt. Plus de 2 kilomètres de cordage au total ont été coupés en morceaux de 4 mètres qui sont peu à peu distribués sur l'ensemble des 3 zones prioritaires (Néaoua-Mé, Adéo, Panié, Thio), au fil des formations. Au cours des formations déjà réalisées, 168 collets-cordes ont été distribués.


À la suite de la formation, les pièges-cages sont disposés par les habitants à des endroits qui leur semblent

stratégiques pour capturer des cochons sauvages. Les animaux capturés pourront ensuite être consommés ou mis en élevage. Le suivi de ces pièges sera assuré par une fiche de suivi, décrivant le nombre de captures, l'âge, le sexe des animaux, type d'appât employé, etc. La technicienne en suivi se tient également prête à se rendre sur place en cas de problème majeur avec un piège-cage ou pour aller vérifier son bon usage et donner des conseils.



## MISE EN PLACE DE FORMATIONS SUR LES MÉTHODES DE GESTION (NC)

ACTION 13B.1.2

 La formation au piégeage participatif a pour objectif d'impliquer les habitants des tribus vivant dans les environs des zones prioritaires du projet pour la régulation des espèces envahissantes afin de démontrer qu'il est possible de réduire le niveau de dégâts occasionnés dans les champs par les cochons sauvages grâce à des outils simples.

La formation concerne principalement le piégeage du cochon sauvage, les pièges développés par le CEN ayant fait leurs preuves sur cette espèce. Elle porte sur deux techniques différentes, en termes d'équipement et de savoir-faire : le piège-cage et le collet-corde. Déjà développées par le CEN-PEE depuis plusieurs années,

ces formations sont accessibles à tous. Elles reposent sur des méthodes que les populations pratiquent déjà depuis longtemps mais avec des matériaux ou des techniques parfois moins performants. Les outils proposés sont peu coûteux, facilement répliquables et nécessitent peu de savoir-faire pour être mis en place.

Depuis novembre 2020, 5 formations ont été réalisées, 11 tribus y étaient représentées. Plus de 90 participants

ont été formés dont plus de la moitié de jeunes ainsi qu'une vingtaine de femmes.

Pour la réalisation des formations de chasse-régulation participative, un cahier des charges est en cours de rédaction, pour une publication attendue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Cette prestation permettra de proposer aux chasseurs volontaires une formation à la sécurité pour la chasse en battue ainsi que pour le réglage, le nettoyage et l'entretien des armes. Cette formation sera un préalable

nécessaire pour les chasseurs volontaires qui souhaiteront participer aux battues ou autres chasses de régulation participatives. Il est également prévu de réaliser des formations aux premiers secours et des examens sanitaires

de la viande de chasse.

Dans les îles, il est aussi envisagé que ces formations soient dispensées, en particulier celles liées à la sécurité et à l'entretien des armes. À cet effet, un cahier des charges sera rédigé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ces formations permettront de rassembler les chasseurs et piégeurs des îles et éventuellement de leur permettre de se restructurer ou de redynamiser les associations de chasse locales.

**Plus de 90 participants ont été formés dont plus de la moitié de jeunes ainsi qu'une vingtaine de femmes**